

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Claude Marcet*

*Date de dépôt : 22 juin 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Budget 2006 - recettes fiscales en moins**

Sur décision du gouvernement français, dans le but de pénaliser les ressortissants français domiciliés à l'étranger, plus particulièrement ceux qui entendent faire valoir les conventions de récupération des avoirs fiscaux (50 % des dividendes des sociétés françaises), lesdits avoirs fiscaux ont été supprimés dès le 1er janvier 2005.

Auparavant, les contribuables français imposés à forfait en Suisse, pour pouvoir bénéficier de la récupération de l'avoir fiscal français, devaient déclarer en Suisse la totalité des dividendes français obtenus, dividendes qui étaient en règle quasi générale bien supérieurs aux forfaits obtenus. Malgré l'impôt supplémentaire en Suisse, le contribuable français résidant en Suisse concerné par ce qui précède était toujours gagnant et le fisc suisse aussi, bien évidemment.

Depuis l'année fiscale 2005 (pour laquelle les déclarations fiscales rentrent actuellement), la nécessité de déclarer ces dividendes français n'existant plus, l'imposition retombe au niveau du forfait. J'ai un exemple type porté à ma connaissance (le cas, non le nom) pour démontrer ce qui précède, soit un contribuable français résidant à Genève qui payait annuellement un impôt cantonal de quelque CHF 1.330.000,-- et fédéral de quelque CHF 200.000,--, contribuable qui va désormais payer ses impôts au niveau du forfait, soit quelque CHF 130.000,-- pour l'impôt cantonal et CHF 34.000,-- pour l'impôt fédéral, soit plus d'un million de moins de recettes pour Genève et pour ce seul contribuable.

Cet exemple ne concerne qu'un petit chef d'entreprise français ; on peut donc raisonnablement se poser la question de savoir ce qu'il en est pour les grands industriels français domiciliés à Genève et imposés au forfait.

Ma question est donc la suivante :

*Combien d'impôts liés au problème exposé ci-dessus vont disparaître de la circulation pour le canton de Genève et surtout s'il est tenu compte de ce qui précède dans le budget 2006, étant entendu qu'un impact doit déjà se voir dans les comptes 2005 ?*